



Droit à l'utilisation de l'image de mes créations artistiques

Par **gus**, le **16/11/2008** à **21:44**

J'ai travaillé dans un parc à thème pendant 10 ans en tant que sculpteur de pièces de grande taille uniques mais non signées. Il m'est très facile cependant de prouver ma paternité (presse et articles dans revues spécialisées)! Venant de quitter la société récemment pour créer ma propre structure, dans quelles mesures puis-je utiliser les images de mes anciennes créations dans un but professionnel (flyers et site internet) ?

Peut-on se dispenser de l'accord de mon ancien employeur qui, par définition, pourrait l'interpréter comme une concurrence déloyale ?

Ne suffit-il pas simplement de faire apparaître sous chaque cliché l'origine de sa provenance ? merci de bien vouloir m'éclairer rapidement sur cette question capitale qui entrave insidieusement mes perspectives professionnelles ! merci d'avance pour votre collaboration !